



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire - <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL                    ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
M. Laurent FARON                        ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG  
M. Alain VON WIEDNER                ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER  
Mme Nathalie DISCHLER                ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-20-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026**

**N° 26-20**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** sa délibération N° 21-50 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant adoption anticipée du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du Compte Financier Unique ;
- VU** sa délibération N° 21-98 du 9 décembre 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes ;
- VU** les dispositions des nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M49 ;
- VU** sa délibération N° 26-17 de ce jour tendant à l'approbation du Compte Financier Unique de l'Exercice 2025 ;
- VU** sa délibération N° 26-03 du 5 février 2026 portant débat général d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2026 ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2026, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes en date du 20 février 2026 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**I. EN CE QUI CONCERNE LES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025**

à l'unanimité  
1° décide

sur le principe, d'affecter la totalité des excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux sections d'investissement des mêmes budgets,

**2° procède ainsi**

1° pour le Budget Principal, à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

- Section d'investissement :
  - ✓ Résultat : 12.175.307,99 €
  - ✓ Restes à réaliser en dépenses : -3.063.450,21 €
  - ✓ Restes à réaliser en recettes : 718.560,23 €
  - ✓ Soit, **résultat de la section :** **9.830.418,01 €**
- Section de fonctionnement :
  - ✓ Résultat (pour mémoire) : 1.802.552,85 €

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-20-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception en préfecture : 10/03/2026

- Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :
- ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 1.602.352,85 €
- ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
- ✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 12.175.307,99 €

2° pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES », les affectations des résultats se traduisent comme suit :

- Section d'investissement :
  - ✓ Résultat : - 4.191.045,01 €
  - ✓ Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €
  - ✓ Restes à réaliser en recettes : 0,00 €
  - ✓ Soit, **besoin de financement net de la section** : **4.191.045,01 €**
- Section de fonctionnement :
  - ✓ Résultat (pour mémoire) : 2.993.281,64 €
- Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :
  - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 0,00 €
  - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2.993.281,64 €
  - ✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté : - 4.191.045,01 €

3° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

- Section d'investissement :
  - ✓ Résultat : 6.779.965,33 €
  - ✓ Restes à réaliser en dépenses : - 680.144,38 €
  - ✓ Restes à réaliser en recettes : 57.766,33 €
  - ✓ Soit, **résultat de la section** : **6.157.587,28 €**
- Section de fonctionnement :
  - ✓ Résultat (pour mémoire) : 754.947,60 €
- Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :
  - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 754.947,60 €
  - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
  - ✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 6.779.965,33 €

4° pour le Budget Annexe « EAU », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

- Section d'investissement :
  - ✓ Résultat : 1.276.923,85 €
  - ✓ Restes à réaliser en dépenses : - 871.463,50 €
  - ✓ Restes à réaliser en recettes : 64.269,08 €
  - ✓ Soit, **résultat de la section** : **469.729,43 €**
- Section de fonctionnement :
  - ✓ Résultat (pour mémoire) : 917.255,25 €
- Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :
  - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 917.255,25 €
  - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
  - ✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 1.276.923,85 €

5° pour le Budget Annexe « DECHETS MENAGERS », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement :

- Section d'investissement :
  - ✓ Résultat : 0,00 €
  - ✓ Soit, **besoin de financement net de la section** : **0,00 €**
- Section de fonctionnement :
  - ✓ Résultat (pour mémoire) :
- Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :
  - ✓ Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €

Accusé de réception en préfecture 067-246701064-20260305-DEP-20-DE Date de télétransmission : 10/03/2026 Date de réception préfecture : 10/03/2026
---

0,00 €  
NEANT

6° pour le Budget Annexe « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

• <u>Section d'investissement :</u>		
✓ Résultat :		- 373.357,86 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :		-8.002,70 €
✓ Restes à réaliser en recettes :		86.847,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>		<b>294.513,56 €</b>
• <u>Section de fonctionnement :</u>		
✓ Résultat (pour mémoire) :		98.221,15 €
• <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2025 :</u>		
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>		8.002,70 €
✓ Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté :		90.218,45 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :		-373.357,86 €

## II. EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

### 3° approuve

↳ par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	11.280.660,00 €
⇒ section d'investissement	<u>17.297.532,34 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>28.578.192,34 €</b>

↳ par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	18.180.284,34 €
⇒ section d'investissement	<u>9.681.694,18 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>27.861.978,52 €</b>

↳ par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.267.000,00 €
⇒ section d'investissement	<u>9.579.319,26 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>14.846.319,26 €</b>

↳ par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.332.470,00 €
⇒ section d'investissement	<u>4.598.533,50 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9.931.003,50 €</b>

↳ par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.400.000,00 €
⇒ section d'investissement	<u>0,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3.400.000,00 €</b>

↳ par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du BUDGET ANNEXE « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	548.485,45 €
⇒ section d'investissement	<u>496.274,25 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1.044.759,70 €</b>

**BUDGET GLOBAL**

**85.662.253,22 €**

Accusé de réception en préfecture 067-246701064-20260305-DE-26-20-DE Date de télétransmission : 10/03/2026 Date de réception préfecture : 10/03/2026
---

#### 4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas d'insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires du chapitre,

#### 5° décide

de constituer des provisions pour créances douteuses : Provisions relatives à la couverture du risque d'irrecouvrabilité, au vu des restes à recouvrer au 31 décembre 2025, transmis par le Comptable Public,

#### 6° fixe

à 750.000 € la contribution du Budget Général au Budget annexe « Assainissement » au titre des eaux pluviales, en application de la circulaire du 12 décembre 1978,

#### 7° accepte

que le besoin de financement du Budget Annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » soit pris en charge par le Budget Principal, à hauteur de 274.000 €,

#### 8° maintient

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

#### 9° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2026, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 10 mars 2026
- publication sur le site internet le : 10 mars 2026